

# Pharmas: un traitement de faveur qui irrite

**DROITS DE DOUANE** Les Etats-Unis vont taxer les importations de médicaments. Si la Suisse limite les dégâts, elle met en garde contre l'impact de ces mesures et apprécie peu d'être moins bien traitée que le Royaume-Uni

ALINE BASSIN

Cette année, pas de tabelle, pas de rose-raise ni d'ouvriers en tenue de travail. Trop occupé sur les innombrables fronts qu'il a lui-même ouverts, Donald Trump avait d'autres chats à fouetter. Le président américain n'en a pas moins voulu marquer le premier anniversaire du «Liberation Day», ce 2 avril 2025 où il a déclenché une guerre commerciale mondiale avec la Chine comme principale cible.

Au milieu de la salve de taux égrenés, le républicain avait alors également manifesté son intention de faire plier l'industrie pharmaceutique, accusée de ponctionner les Américains au profit du monde. Les médicaments sont notoirement plus chers aux Etats-Unis pour des raisons allant d'intermédiaires qui se

rémunèrent grassement à l'absence de réglementation des prix.

Après avoir proféré bien des menaces et obtenu des accords avec une quinzaine de géants du secteur, l'ancien magnat de l'immobilier est donc passé à l'acte. Dans un décret publié jeudi soir (heure suisse), il a déclaré prévoir des taxes pouvant atteindre 100% sur les médicaments brevetés. Donald Trump y invoque des motifs de sécurité nationale, rappelant qu'en 2025, «selon la Food and Drug Administration (FDA), environ 53% des produits pharmaceutiques brevetés distribués sur le marché intérieur sont fabriqués à l'étranger». Il insiste sur la «dépendance vis-à-vis [...] des importations des principes actifs pharmaceutiques (API): seuls 15% des API brevetés, en volume, sont produits aux Etats-Unis pour le marché américain».

## Entre exceptions et exemptions

Le décret prévoit toute une série d'exceptions et d'exemptions. Les groupes ayant conclu un accord avec Washington ne seront pas concernés par ces nouvelles règles qui deviendront réalité d'ici 120 à 180 jours. Les entreprises qui s'engageront à installer des usines aux Etats-Unis ne seront concernées que par des

taux de 20% sur leurs médicaments d'ici à la fin du mandat de Donald Trump, le temps que leurs lignes de production dans le pays soient construites.

Quant à celles qui appliqueraient les prix de «la nation la plus favorisée» – celle dans laquelle les prix sont les plus bas – à leurs médicaments vendus aux Etats-Unis et s'engageraient à y installer des usines, elles seraient tout simplement exemptées de droits de douane.

## La Suisse est explicitement nommée dans le décret signé par le président américain

Au bénéfice d'un accord avec Washington, Novartis et Roche – via sa filiale Genentech – devraient bénéficier d'un répit, tout comme Sandoz puisque les fabricants de génériques ne sont pas non plus concernés. Ce qui ne veut pas dire que ces groupes peuvent dormir sur leurs deux oreilles puisque le décret prévoit un strict suivi de la mise en œuvre des engagements

pris. Pour mémoire, Roche et Novartis ont promis d'investir des dizaines de milliards de dollars ces prochaines années outre-Atlantique.

## «Solution équivalente» demandée

Selon la même logique, les Etats qui ont signé un accord avec l'administration américaine bénéficient de taux plus bas de 15%. Sont concernés la Suisse, explicitement nommée dans le décret, aux côtés de l'Union européenne, de la Corée du Sud et du Japon. Ces pays ne s'en tirent toutefois pas aussi bien que le Royaume-Uni dont les exportations pharmaceutiques ne paieront aucune taxe. Le représentant américain au Commerce, Jamieson Greer, a annoncé peu après la publication du décret la signature d'un accord commercial avec le Royaume-Uni. Celui-ci prévoit une hausse du prix des médicaments sur l'île en échange d'une absence de droits de douane sur ceux exportés du Royaume-Uni.

Ce traitement de faveur suscite l'ire de l'association faitière Interpharma qui a réagi dans un post sur LinkedIn, demandant que «la Suisse s'engage, dans ses négociations douanières avec les Etats-Unis, en faveur d'une solution équivalente à celle accordée au Royaume-Uni». Pour l'organisation qui défend les intérêts de la

branche, «l'objectif doit être d'exempter autant que possible l'industrie pharmaceutique des droits de douane».

De son côté, le Conseil fédéral déplore la décision des Etats-Unis. L'introduction de ces droits de douane représente une «charge supplémentaire pour l'industrie pharmaceutique suisse exportatrice», a indiqué le gouvernement vendredi à l'agence Keystone-ATS. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche précise que les départements compétents vont analyser les répercussions concrètes de ces mesures.

Après avoir signé une déclaration d'intention en novembre qui a permis de faire passer les droits de douane touchant les autres branches exportatrices de 39% à 15%, le Conseil fédéral mène actuellement des négociations avec Washington pour aboutir à un accord. Une échéance avait été fixée au 31 mars mais n'a pu être respectée. Selon nos informations, de nouvelles discussions techniques sont prévues en avril. Les taux appliqués à l'industrie pharmaceutique risquent fort d'être mis sur la table par la Suisse afin de chercher à bénéficier des mêmes conditions que le Royaume-Uni. Avec son triangle d'or qui relie Londres à Oxford et Cambridge, ce pays fait partie des pôles de pointe dans le secteur des biotechnologies. ■

# 100%

C'est la hauteur des taxes que Donald Trump dit prévoir sur les importations de médicaments brevetés, dans un décret publié jeudi.